***REPUBLICATION***

**Notice de consultation pour le recrutement d’un (e)** **consultant(e) International(e), évaluation finale du projet PAPET – Tchad**

**N°** **007/TCD10/05/2022/IC Date : 18 Mai 2022**

:

**Pays :** Tchad

Titre du poste : Consultant(e) International(e), évaluation finale du projet PAPET – Tchad

**Durée :** 20 jours ouvrés.

**Lieu d’affectation :** Ndjamena, Tchad

**Type de contrat :**Contrat Individuel

Les candidats intéressés sont invités à soumettre leurs offres (technique et financière) de service par courriel en fichiers séparés conjointement à l’adresse suivante :

procurement.td@undp.org au plus tard le lundi 25 mai 2021 a 12h00, en indiquant la référence **007/TCD10/05/2022/IC** (Si cette référence n’est pas indiquée en objet de votre mail, votre offre ne peut être considérée).

Les demandes de clarification pourront être envoyées à l’adresse faq.td@undp.org.

1. **Contexte et justification**

Après plusieurs reports, début mai 2018, le Président de la République du Tchad a réitéré la volonté du Tchad d’organiser les élections législatives en novembre 2018 et appelé les partenaires techniques et financiers à soutenir le pays pour leur organisation. S’il existait déjà des contraintes financières, techniques et logistiques qui ont rendu difficile la tenue de ces élections avant la fin de l’année, la demande d’un soutien des partenaires représentait néanmoins une opportunité unique pour engager un dialogue au niveau institutionnel avec les autorités sur les conditions d’organisation de scrutins plus transparents, inclusifs et apaisés.

Depuis l’élection présidentielle du 10 avril 2016, le contexte politique du Tchad ne s’est pas amélioré significativement. Les contestations des résultats de cette élection et le report sine die des élections législatives, attendues depuis avril 2015, ont altéré une atmosphère politique déjà marquée par un déficit de confiance envers les institutions. Il en a résulté une polarisation du paysage politique qui a semblé freiner les efforts d’ouverture et de décrispation engagés dans le pays depuis plusieurs années ou, du moins, une contraction des opportunités de normalisation de la vie politique et sociale.

Lors de la campagne pour l’élection présidentielle, le Président de la République avait promis des changements profonds dans l’architecture institutionnelle du pays, s’il était réélu. Cette promesse avait été réitérée lors de son discours d’investiture en août 2016. C’est dans ce contexte qu’un Forum, dénommé « Forum national inclusif », s’est déroulé à N’Djamena du 19 au 27 mars 2018. Il était initialement prévu qu’il se tienne en janvier 2018, mais a été reporté plusieurs fois, notamment à cause de contraintes logistiques et financières. Il a été l’aboutissement d’un processus qui avait commencé avec la mise en place en octobre 2016 d’un Haut comité chargé des réformes institutionnelles. Placé sous l’autorité du Premier ministre, ce Haut Comité a servi de comité de pilotage du processus de réformes. En son sein a été créé un comité interministériel d’appui qui a élaboré un rapport dont les recommandations devaient être validées par le Forum.

Des réserves ont été exprimées sur le processus de réformes institutionnelles. Elles ont notamment concerné la non-participation de l’opposition dite radicale et des organisations indépendantes de la société civile, malgré les efforts du Gouvernement pour les y inclure, le contenu des réformes qui ont été validées par le Forum, ainsi que l’adoption d’une nouvelle Constitution. L’une des décisions majeures du Forum a été l’adoption d’un régime présidentiel dit intégral. Après la révision constitutionnelle du 30 avril 2018, le Président de la République est désormais élu pour un mandat de 6 ans renouvelable une seule fois contre 5 ans renouvelables auparavant. Le poste de Premier ministre a été supprimé et il n’a pas été prévu la création d’un poste de vice-Président. Le Conseil constitutionnel, la Haute cour de justice et la Cour des comptes ont été supprimés et sont devenus des Chambres de la Cour suprême. Quant aux mandats des députés, il est désormais de 5 ans contre 4 auparavant. En outre, les Tchadiens de la diaspora et les nomades seront désormais représentés à l’Assemblée nationale.

Les autres changements notables introduits par les réformes institutionnelles concernent le projet de création d’une cour chargée de la répression des infractions économiques, la création et l’inscription dans la Constitution d’une Commission nationale des droits de l’homme dotée d’un statut d’autorité administrative indépendante ; la reconnaissance du statut de l’opposition dans la Constitution ; l’institution d’un serment confessionnel ; la définition d’un nouveau Cadre de dialogue politique, la révision de la Charte de partis politiques et la promulgation de la loi portant création de la Commission Electorale Nationale Indépendante ; l’adoption d’un quota de 30 % de femmes aux postes électifs et nominatifs avec l’objectif de l’atteinte d’une parité intégrale, etc.

Toujours dans l’optique de la mise en œuvre des résolutions du Forum, le Président de la République a reçu l’ensemble de la classe politique pour discuter de la mise en place d’un nouveau Cadre de dialogue politique qui a finalement été installé le 24 mai 2018. Composé de 15 représentants de la majorité et 15 représentants de l’opposition, le Cadre national de dialogue politique (CNDP) est l’instance de concertation qui permettra une préparation sereine des prochaines élections. En plus d’inspirer les textes électoraux, c’est le CNDP qui mettra en place la nouvelle Commission électorale et sera chargé d’animer le dialogue politique dans le pays. En outre, le Président de la République a reçu Saleh Kebzabo, le chef de l’opposition, le 17 mai 2018. Les deux ne s’étaient pas rencontrés en tête-à-tête depuis 6 ans. Enfin, le 22 mai 2018, le Président a signé une ordonnance instituant un quota de 30% réservé aux femmes dans toutes les fonctions nominatives et électives.

Faisant suite à une demande du Gouvernement tchadien de continuer à bénéficier d’une assistance électorale des Nations Unies, le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques et Coordonnateur des activités d’assistance électorale a autorisé le déploiement d’une mission d’évaluation des besoins électoraux (acronyme anglais : NAM) du 12 au 23 février 2018. La NAM a confirmé les constats économiques et sociaux énoncés ci-dessus, ainsi que les enjeux politiques liés à la nécessité de permettre une appropriation nationale des recommandations et des décisions issues du Forum sur les réformes institutionnelles. La NAM a également pris en considération d’autres éléments tels que l’allocation d’une enveloppe budgétaire pour l’assistance aux élections, la recherche d’un consensus large autour de certains paramètres électoraux ainsi que des efforts accrus de planification opérationnelle sur la base d’un calendrier électoral fiable et réaliste et d’une trésorerie sécurisée, et les opportunités que représente la mise en place d’une CENI pérenne. Au vu de ces constats, la NAM a recommandé, avec l’accord du Coordonnateur des activités d’assistance électorale, l’apport d’un appui technique à travers un projet géré par le PNUD et sur la base d’une approche graduée. La NAM a également recommandé que l’appui des Nations Unies soit complémenté par un engagement politique soutenu à travers les bons offices du Représentant spécial du Secrétaire général (RSSG) pour l’Afrique centrale et Chef du Bureau régional des Nations Unies pour l’Afrique centrale (UNOCA).

C’est dans ce cadre qu’après de multiples consultations avec l’ensemble des parties prenantes, le Programme des Nations Unies pour le développement a initié un projet dénommé projet d’appui au processus électoral au Tchad.

Ce projet a tenu son premier comité de pilotage le 28 mai 2019 avec la validation du document de projet pour une durée de 18 mois et le démarrage officiel des activités de celui-ci, un plan de travail de l’année 2019 sur la base des ressources disponibles du PNUD, seul contributeur à cette période a été signé avec la CENI. Le budget prévisionnel du projet était de 20 millions de dollars américains.

Cependant, suite à la crise sanitaire du Covid-19, un nouveau chronogramme des élections a été publié le 07 juillet 2020. Ce nouveau chronogramme prévoyait le premier tour de l’élection présidentielle le 11 avril 2021, les élections législatives le 24 octobre 2021 et les communales le 03 avril 2022. Ainsi la CENI a amorcé l’opération de révision du fichier électoral par la phase pilote qui a eu lieu du 08 au 14 aout 2020. Cette phase pilote a été suivi d’une évaluation qui ont permis d’aboutir au lancement de l’opération de révision du fichier électoral (RFE) le 1er octobre 2020.

Ce nouveau chronogramme intégrant désormais les trois élections du cycle électoral imposait au projet une révision de son document de projet initialement prévu pour un appui aux élections législatives et devant prendre fin le 30 novembre 2020. Pour pallier cette situation une lettre du Gouvernement à travers le ministère de l’Économie et de la planification du développement demandant une extension du projet pour couvrir le cycle électoral et les différentes élections a été adressée au PNUD. En réponse à cette lettre, la Division des affaires politiques du Secrétariat Général des Nations Unies a répondu favorablement en accordant une extension du projet jusqu’au 31 décembre 2021 et en considérant que les activités prévues restaient valables pour les trois élections attendues.

Ce changement a suscité une réticence du principal contributeur, l’Union Européenne, a signé une convention de financement en cours de finalisation avec le PNUD. Ainsi sur un budget prévisionnel de 20 millions USD, seulement environ 3 millions de dollars ont été mises à disposition par le PNUD sur ses fonds propres. Le projet a donc accompagné la révision du fichier électoral en 2020 et l’organisation de l’élection présidentielle en avril 2021.

Toutefois, l’annonce de la fin tragique du Président sortant, vainqueur de l’élection selon les résultats provisoires de la CENI, au lendemain de la proclamation des résultats de l’élection présidentielle et le démarrage de la transition militaire qui s’en est suivi ont porté un coup d’arrêt à la mise en œuvre du chronogramme des élections et donc au processus électoral en cours.

Les principaux bénéficiaires de ce projet sont la CENI, le BPE, la CNDH, la Haute Autorité des Médias et de l’Audiovisuel (HAMA), le Cadre National de Dialogue Politique (CNDP), les partis politiques, les OSC et la population tchadienne.

1. **Objet, champ et objectifs de l’évaluation**
2. **Objet, champ et objectifs de l’évaluation**

Suite à l’arrêt brutal du processus électoral, après l’annonce du décès du Maréchal Idriss Deby, au lendemain de l’annonce des résultats de l’élection présidentielle du 11 avril 2021, le projet est arrivé à son terme le 31 décembre 2021. La mission d’évaluation devra évaluer, de manière générale, l’apport du PAPET dans la consolidation de la gouvernance électorale et de manière spécifique la réalisation des résultats escomptés dans le cadre du renforcement de l’apaisement, l’inclusion et la transparence du processus électoral. Elle devra travailler en collaboration avec le PAPET, le pilier « Gouvernance », la CENI, le BPE, les partenaires techniques et financiers et les principaux bénéficiaires des activités du projet. La mission consistera à :

* Evaluer le contexte socio-politique dans lequel le processus électoral et les activités du PAPET ont évolué ;
* Evaluer les résultats obtenus par rapport aux plans de travail du projet et leurs impacts dans les domaines du renforcement du dialogue politique et de la prévention des conflits électoraux, de la communication et des capacités du personnel électoral et des « OGE » impliqués dans le processus électoral (CENI, Cour Suprême, ministère de l’administration du territoire, la CNDH etc…) ;
* Evaluer l’impact du contexte Socio-politique, notamment la Covid-19, dans la mise en œuvre du projet ;
* Evaluer le niveau d’implication des principaux partenaires dans la mise en œuvre du projet, en particulier dans le cadre des comités techniques et de pilotage (CENI, Cour Suprême, ministère de l’administration du territoire, la CNDH etc…) ;
* Apprécier la prise en compte du genre et des jeunes dans la mise en œuvre du projet et les résultats atteints ;
* Evaluer les capacités d’adaptabilité du projet par rapport aux contextes politique et sanitaire marqué particulièrement par la COVID-19 ;
* Relever les contraintes, forces et faiblesses dans la mise en œuvre du projet ;
* Formuler des recommandations en vue d’améliorer la gouvernance et l’assistance électorales pour les prochains cycles électoraux.
1. **Livrables**

Il est attendu du/de la consultante :

* **Un rapport de démarrage** (10-15 pages) : Le rapport doit être préparé par la/le consultant (e) avant d’entamer la collecte de données complémentaires (avant tout entretien formel, distribution de questionnaires ou visites sur le terrain) et avant la mission dans le pays dans le cas d’évaluateurs (trices) internationaux après consultation de la documentation fournie et des premiers entretiens. Le rapport initial doit inclure le programme détaillé des tâches, activités de la prestation en désignant les personnes responsables et les moyens matériels prévus.
* **Un rapport provisoire** (40 pages au plus) : La/Le consultant (e) doit soumettre aux parties prenantes, un rapport provisoire afin que celles-ci s’assurent de la prise en compte des normes de qualité.
* **Un rapport final en français** (40 pages au plus hors annexes) avec un sommaire. Son contenu doit correspondre aux prescriptions des termes de références de la mission (voir annexes).
1. **Profil du/de la consultante International(e)**

La/Le consultant(e) devra répondre aux exigences suivantes :

* Justifier d’une formation BAC+4 en sciences sociales, sciences économiques, sciences politiques ou tout domaine équivalent ;
* Avoir au moins 15 années d’expérience dans le domaine des élections et dont au minimum 5 dans la conduite d’évaluation externe de projet/programme de développement ;
* Avoir réaliser au moins 5 évaluations de projets concluantes (les rapports d’évaluation feront foi) ;
* Avoir une bonne maîtrise de la gestion axée sur les résultats des projets et programmes de développement ;
* Avoir une connaissance prouvée en gestion de projet ;
* Avoir une maitrise des outils de télétravail, des approches de collecte de données à distance ;
* Disposer d’une excellente capacité d’analyse de synthèse, de rédactions solides et une compétence avérée en rédaction scientifique, en communication orale et écrite ;
* Avoir une connaissance approfondie du contexte tchadien ;
* Avoir une expérience de travail avérée dans un contexte de crise sanitaire ;
* Observer une indépendance vis-à-vis des parties impliquées ;
* Avoir une bonne capacité de communication ;
1. **Profil du/de la consultante International(e)**

La/Le consultant(e) devra répondre aux exigences suivantes :

* Justifier d’une formation BAC+4 en sciences sociales, sciences économiques, sciences politiques ou tout domaine équivalent ;
* Avoir au moins 15 années d’expérience dans le domaine des élections et dont au minimum 5 dans la conduite d’évaluation externe de projet/programme de développement ;
* Avoir réaliser au moins 5 évaluations de projets concluantes (les rapports d’évaluation feront foi) ;
* Avoir une bonne maîtrise de la gestion axée sur les résultats des projets et programmes de développement ;
* Avoir une connaissance prouvée en gestion de projet ;
* Avoir une maitrise des outils de télétravail, des approches de collecte de données à distance ;
* Disposer d’une excellente capacité d’analyse de synthèse, de rédactions solides et une compétence avérée en rédaction scientifique, en communication orale et écrite ;
* Avoir une connaissance approfondie du contexte tchadien ;
* Avoir une expérience de travail avérée dans un contexte de crise sanitaire ;
* Observer une indépendance vis-à-vis des parties impliquées ;
* Avoir une bonne capacité de communication ;
	1. **Paiement**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Délivrables | Délais | Montant |
| Rapport de démarrage  | A 10 jours ouvrés du début de la mission | 20% |
| Rapport provisoire | Après 20 jours ouvrés à partir du début de la mission | 50% |
| Rapport final de l’étude | A la fin du contrat dès la remise du rapport final | 30% |

**NB** : Tous les rapports sont validés et certifiés avant paiement.

* 1. **Modalité de soumission**

Le dossier de candidature devra être constitué de :

1. **Une offre technique incluant :**
* La compréhension des TDR, la matrice d’évaluation et la méthodologie d’évaluation proposée ;
* Un chronogramme prévisionnel des tâches précisant les moyens humains et matériels affectés à chaque étape de la prestation ;
* Un résumé de l’expérience passée du consultant dans les évaluations de projets ainsi que les attestations de bonne exécution ;
* Le Curriculum Vitae du consultant ;
1. **Une offre financière incluant :**
* Les honoraires du consultant ;
* Les coûts liés aux ressources humaines et matériels impliquées.
	1. **Critères d’évaluation des offres techniques et financières**
1. Le nombre de points attribués pour chaque critère technique est le suivant :

|  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| La sélection sera faite sur la base des critères suivants :

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Récapitulatif des formulaires d’évaluation des Propositions techniques  | Note maximum | Consultant |
| A | B | C | D | E |
| 1. | Qualification et expérience  | 60 |  |  |  |  |  |
| 2. | Plan de travail | 10 |  |  |  |  |  |
| 3. | Méthodologie proposée et approche pour exécuter le travail selon les TDR | 30 |  |  |  |  |  |
| Total | 100 |  |  |  |  |  |

| Formulaire d’évaluation de la Proposition technique -- Formulaire 1 | Note maximum | A | B | C | D | E |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| Expertise / Qualification et expérience dans le domaine |
| 1.1 | Diplômes et références clés  | 15 |  |  |  |  |  |
| 1.2 | Expertise avérée dans le domaine des élections  | 35 |  |  |  |  |  |
| 1.3 | Connaissance du contexte du Tchad | 10 |  |  |  |  |  |
| Total | 60 |  |  |  |  |  |

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Formulaire d’évaluation de la Proposition technique – Formulaire 2 | Note maximum | Consultant |
| A | B | C | D | E |
| Plan de travail |
| 2.1 | Le plan de travail est-il bien défini, bien détaillé et correspond-il aux termes de référence ? | 10 |  |  |  |  |  |
| Total | 10 |  |  |  |  |  |

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Formulaire d’évaluation de la Proposition technique - Formulaire 3 | Note maximum | Consultant |
| A | B | C | D | E |
| Méthodologie proposée et approche pour exécuter le travail selon les TDR  |
| 2.1 | La proposition démontre-elle une compréhension générale des activités à mener ? | 10 |  |  |  |  |  |
| 2.2 | La proposition comprend-elle un cadre méthodologique cohérent et une structure précise des résultats attendus ?  | 5 |  |  |  |  |  |
| 2.3 | La présentation est-elle claire et la succession des activités ainsi que leur planification sont-elles logiques, réalistes et augurent-elles suffisamment d’une bonne exécution des tâches ? | 10 |  |  |  |  |  |
| 2.4 | Le Plan d’exécution (Chronogramme) des tâches est-il précis et cohérent ? | 5 |  |  |  |  |  |
| Total | 30 |  |  |  |  |  |

 |

**DETAIL DES COUTS :**

Détail des couts par élément :

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Elements** | **Coût** **Unitaire** | **Quantité** | **Cout total pour durée du Contrat** |
| 1. **Coûts du Personnel**
 |  |  |  |
| Honoraires |  |  |  |
| Assurance maladie  |  |  |  |
| Communications |  |  |  |
| Transport |  |  |  |
| Autres (Mentionner svp) |  |  |  |

1. **DOCUMENTS DE COMPSOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE**

|  |
| --- |
| Les personnes intéressées devront envoyer un dossier de soumission comprenant les pièces suivantes :1. **Lettre de confirmation d'intérêt et de disponibilité** en utilisant [le](https://intranet.undp.org/unit/bom/pso/Support%20documents%20on%20IC%20Guidelines/Template%20for%20Confirmation%20of%20Interest%20and%20Submission%20of%20Financial%20Proposal.docx) modèle[[1]](#footnote-1) fourni par le PNUD ;
2. **CV** et **notice personnelle** (formulaire [P11) ;](http://www.undp.org/content/dam/undp/library/corporate/Careers/P11_Personal_history_form.doc))établissant le niveau de formation exigé ainsi qu’une expérience dans des domaines de la consultance ou ceux similaires ainsi qu’un minimum de trois (3) références (adresse mail, téléphone, fonction, Ville/Pays et organisation). Le PNUD se réserve le droit de procéder à la vérification des informations ainsi fournies ;
3. Une brève description de la méthodologie de travail et l’approche pour exécuter le travail selon les TDR ;
4. **Proposition financière** Proposition financière indiquant le prix total forfaitaire du contrat et tous les autres frais liés au voyage (tels que les billets d'avion, les indemnités journalières, etc.), appuyée par une ventilation des coûts, conformément au modèle joint à la lettre de [confirmation d’intérêt.](https://popp.undp.org/_layouts/15/WopiFrame.aspx?sourcedoc=/UNDP_POPP_DOCUMENT_LIBRARY/Public/PSU_%20Individual%20Contract_Offerors%20Letter%20to%20UNDP%20Confirming%20Interest%20and%20Availability.docx&action=default) Si un candidat est employé par une organisation/entreprise/institution et qu'il s'attend à ce que son employeur lui facture des frais de gestion pour sa mise à disposition au PNUD dans le cadre d'un accord de prêt remboursable (de l’anglais RLA), le candidat doit indiquer, et s'assurer que tous ces coûts sont dûment incorporés dans la proposition financière soumise au PNUD.
 |

1. **EVALUATION**
	1. **Les propositions techniques**

Les propositions techniques sont évaluées sur la base des critères de compétence et de qualification définis dans les termes de référence. La méthode d’évaluation qui sera utilisée est celle du meilleur rapport qualité/prix (score combiné). Il sera tenu compte des compétences et de l’expérience du consultant, de sa méthodologie de travail et de sa proposition financière.

Seront jugées techniquement qualifiées, les propositions techniques qui obtiendront 70% de la note maximale de 100 points

* 1. **Les propositions financières**

Le/la Consultant (e) fait sa proposition financière suivant le Tableau des coûts. Il doit proposer un montant forfaitaire et présenter dans le Tableau des coûts la ventilation de ce montant forfaitaire.

Seules les offres financières des candidat (e) s techniquement qualifié (e)s seront évaluées. Pour permettre une meilleure appréciation du montant forfaitaire proposé, le consultant doit éclater son montant forfaitaire en indiquant clairement les frais prévus pour les honoraires, les frais de voyages et ceux affectés aux indemnités journalières/Perdiems ;

**Congratulation**

1. Un ***Contrat Individuel*** sera signé directement avec le consultant identifié.
2. Ou encore, à la demande du consultant identifié telle qu’il va le mentionner dans la lettre d’offre, un contrat “***Reimbursable Loan Agreement***” (RLA) sera signé directement avec la firme (ou cabinet ou structure) dont il va transmettre les coordonnées et documents s’il se trouve être employé régulièrement par cette firme au moment de la contractualisation avec le PNUD.

***N.B. :***

Les consultants sont tenus de lire et d’accepter les [Conditions Générales des Contrats Individuels](http://www.cd.undp.org/hr/Conditions_G%C3%A9n%C3%A9rales_IC.pdf) (annexe 2).

**ANNEXES (1,2,3,4 et 5)**

**Annexe 1- TERMES DE RÉFÉRENCE**

****

**Annexe 2- CONDITIONS GÉNÉRALES RELATIVES AUX CONSULTANTS INDIVIDUELS.**



 **Annexe 3 - LETTRE DE SOUMISSION AU PNUD**



**Annexe 4- Tableau des coûts**



**Annexe 5 – P11 ( IC)**



**Annexe 6- Type de contrat**



1. <https://intranet.undp.org/unit/bom/pso/Support%20documents%20on%20IC%20Guidelines/Template%20for%20Confirmation%20of%20Interest%20and%20Submission%20of%20Financial%20Proposal.docx> [↑](#footnote-ref-1)